



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine Mohawk Park			
Date	Lundi 29 novembre 2021	Heure de départ	19 h 00	
Conditions météorologiques	Dégagé (Temp. : -3 °C) Vent Ouest 6 km/h			
État de la piste	Rapide			
Nombre de courses	11	Nombre de courses de qualification	0	Inscriptions totales 123
Total des paris mutuels	\$1,663,538			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Jeff Minler	Juge associé John Dorion	Juge associé Fred Brethour
------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)

...

Bureau

On a tenu un examen de film en compagnie du conducteur, Scott Young, de la Course 1, déroulée le 26 novembre 2021. Les juges feront le suivi avec M. Young le prochain jour de courses.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Le conducteur, Sylvain Filion, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 01 (k) (ne pas adopter ou conserver une vitesse comparable à la vitesse à laquelle les chevaux du calibre de la course sont capables, de façon à ralentir excessivement la course sur un quart de la piste ou sur toute autre distance, compte tenu des conditions de la piste, de la température et des circonstances durant la course). Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200. Décision #1538854

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Examen du dernier droit, où James MacDonald a fait assez d'effort afin d'éviter le passage inutile d'un cheval à l'intérieur du peloton. Aucune sanction.

Course 9 – Examen du bris d'allure survenu dans le dernier droit au #3, " WC Kenzie Cookie". Aucune infraction signalée.

Course 10 – Le conducteur a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.19 (défaut d'avoir gardé ses pieds dans les étriers). Il s'agit de sa troisième infraction en six mois. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$500. Décision #1538905

Course 11 – Rien à signaler.

Réclamations

Course 2 – "Chiefs Beach" (2), pour \$29,000, par Rick Heinz, entraîneur V. Cochrane.

"Outkast Blue Chip", pour \$30,000, par F. Brundle et G. MacDonald, entraîneur C. Auciello.

Course 7 – "Coming Your Way", pour \$22,500, par V. Strangis et M. Pelosi, entraîneur B. Lacroce.

Course 9 – "Century Gianna", pour \$13,500, par L. Rosene, entraîneur W. Rosene.